

28 AVR. 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

**Délibération N° RTM/2023-12.04//008**

**Portant versement d'une subvention au Comité Social et Economique de la Régie des Transports de Martinique pour l'organisation du tournoi de football interquartiers « FOOT SA BEL. LE TOTAL RESPECT ».**



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
Séance du 12/04/2023  
à 15H00  
Salle 45

Date de la convocation :  
06/04/2023

Date d'envoi :  
07/04/2023

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	6
- Dont représentés :	
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	
Vote : - Pour :	6
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 12 avril 2023 à 15H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

**Présents :**

**Présents :**

**Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Monsieur Olivier MARIE-REINE
- Monsieur Louis BOUTRIN (en distanciel)
- Monsieur Claude LISLET (en distanciel)
- Monsieur Raphaël SEMINOR
- Monsieur José MIRANDE (en distanciel)

**Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :**

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

**Absents excusés :**

**Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Madame Chantal MAIGNAN

**Pour la paierie Territoriale :**

- Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER

**Assistaient également au Conseil d'Administration :**

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu le Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de services de transports publics routiers conclue entre MARTINIQUE TRANSPORT et la Régie des Transport de Martinique ;

Vu la demande de subvention formulée par le Comité Social et Economique de la Régie des Transports de Martinique ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

### ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration approuve le versement au Comité Social et Economique de la Régie des Transports de Martinique d'une somme plafonnée à XXXX €, représentant XX% du budget de l'opération, pour l'organisation du tournoi de football interquartiers « FOOT SA BEL. LE TOTAL RESPECT ».

**Article 2 :** Un acompte de 50% soit XXX € sera versé dès que la présente délibération sera rendue exécutoire. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs, au prorata des dépenses réellement effectuées.

**Article 3 :** Mandat est donné au Directeur Général pour la signature de tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**Article 4 :** La présente délibération du Conseil d'administration qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le recueil des actes administratifs de l'établissement.

**Article 5 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec SIX (6) voix, en sa séance du 12/04/2023.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le 26 AVRIL 2023**

**Le Président du Conseil  
d'Administration de la Régie des  
Transports de Martinique**

**Jean Claude DUVERGER**



